

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, A. LAURENDEAU, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (9) :

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
E. PHILIPONNEAU mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT
P. BARAUDON mandant a pour mandataire à C. PAILLER
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à S. LANSARI-CAPRAZ
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSES (4) :

P. MIS, G. MESLEM, M. METAIS, AF. BOURAT

Nom du secrétaire de séance : Laurence RABUSSIÉ

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Attributions de subventions et individualisation de crédits au titre du contrat de ville – Seconde programmation pour l'année d'instruction 2018

Par délibération n°13 du Conseil Municipal du 9 avril 2015, le cadre et les objectifs du Contrat de ville couvrant la période 2015-2020 ont été adoptés, et le document contractuel a été finalisé et signé en présence de tous les partenaires le 4 juin 2015.

Cette politique concerne deux quartiers définis comme prioritaires : "Ozon-Les Renardières-Le Lac" (quartier n°1), et "Châteauneuf – centre-ville" (quartier n°2), pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.

Elle concourt à intervenir sur les 3 piliers qui sont la cible de cette politique publique :

- I Le développement économique et l'emploi,*
- II Le cadre de vie et le renouvellement urbain,*
- III La cohésion sociale,*

en agissant de manière transversale, en faveur des valeurs de la République et de la citoyenneté.

* * * * *

VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, prévoyant la conclusion d'une convention pour l'attribution de subventions supérieures à 23 000 €, modifié par l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005 portant simplification du régime des libéralités consenties aux associations (...),

VU le décret n°2001-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 septembre 2018

n°23

page 2/2

VU la délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020,

CONSIDERANT le contrat de ville signé en date du 4 juin 2015, par l'ensemble de ses partenaires,

CONSIDERANT les objectifs prioritaires du Contrat de ville, regroupés en 3 piliers cités ci-dessus,

CONSIDERANT les avis du comité de pilotage du Contrat de ville du 17 mai 2018,

CONSIDERANT les avis du comité de pilotage des Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaires organisé par la CAF du 11 septembre 2018,

CONSIDERANT l'adéquation avec les priorités du Contrat de ville, des projets et actions présentés par les structures répertoriées en annexe.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer des subventions aux associations et structures, pour un montant de 29 495 €, conformément au tableau ci-dessous,

Structures	Actions	Montant accordé en 2017	Montant sollicité en 2018	Positionnement 2018
CSC OZON	CLAS	12 455 €	8 955 €	8 955 €
	Valorisation et développement commercial du quartier	/	300 €	300 €
CSC Minimés	CLAS	10 290 €	11 000 €	10 290 €
MJC Renardières	CLAS	7 870 €	6 970 €	5 970 €
MPT	CLAS	4 380 €	3 980 €	3 980 €
Total		34 995 €	31 205 €	29 495 €

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 824/6574/4500.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER